



Demande de mise sous tutelle

Par **etape31**, le **24/09/2015 à 15:31**

Bonjour, rnMa mère est en maison de retraite, elle a 90 ans, elle a 4 enfants, 2 garçons et 2 filles, pour des raisons pratiques, c'est un de mes frères qui gère ses comptes, c'est lui qui s'est proposé, toujours pour des raisons pratiques, mes 2 frères ont la procuration, quand celui qui gère n'est pas là, c'est mon autre frère qui prend le relais, moi et ma sœur ne nous occupons pas de la gestion car ils ne voulaient pas qu'il y ait trop de personnes, le souci c'est que cela fait plusieurs fois que nous lui demandons de nous tenir informées sur les comptes et chaque fois il refuse, sous prétexte que nous devons lui faire confiance, le souci c'est que maintenant il ne tient pas compte des désirs de ma mère, c'est lui qui prend les décisions, et surtout si on l'appelle, il nous raccroche au nez, avec ma sœur nous voulons que cela ne soit plus mes frères mais une personne neutre, en sachant que lui refuse la mise sous tutelle. Nous n'arrivons plus à nous entendre avec nos 2 frères. rnQue devons-nous faire pour faire une demande de mise en tutelle, si mes 2 frères refusent, faut-il que les 4 enfants soient d'accord? Est-ce que la mise sous tutelle a un coût très élevé ? Merci pour vos réponses.